

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### SEANCE ORDINAIRE DU COMITE SYNDICAL DU 22 MARS 2016

<b>Nombre de membres</b>  En exercice : 54 Présents : 35 Votants : 39 Suffrages exprimés : 39  <b>Vote</b>  Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0	<p>L'an deux mille seize, le 22 Mars à dix-sept heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au Cap d'Agde, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Gilles D'ETTORE, Président.</p> <p><b>Présent(e)s titulaires</b> : Mesdames et Messieurs, Yannick ALLEGRE, Guy AMIEL, Gérard BARRAU, Rémi BOUYALA, Didier BRESSON, Alain CARALP, Gilles D'ETTORE, Norbert ETIENNE, Francis FORTÉ, Sébastien FREY, Robert GAIRAUD, Robert GELY, Valérie GONTHIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jacques LIBRETTI, Yann LLOPIS, Michèle MILLER, Richard NOUGUIER, Hervé OBIOLS, Serge PESCE, Daniel RENAUD, Edgar SICARD, Michel SUERE, Alain VOGEL-SINGER, conseillères et conseillers syndicaux titulaires.</p> <p><b>Présent(e)s suppléant(e)s</b> : Mesdames, Messieurs, Michel FARENC, Catherine CORBIER, Jean-François COMBES, Alain CASTAN, Christine ANTOINE, Edith FABRE, Claude GEISEN, Alain GRENIER, Christian THERON, conseillères et conseillers syndicaux suppléants.</p>
<b>Date de convocation</b>  16 MARS 2016	<p><b>Absent(e)s excusé(e)s représentés par mandats</b> : Madame, Messieurs, Gérard ABELLA, Alexandra LESTEL-BOUISSY, Jean-Claude MARCHI, Luc ZENON, conseillère et conseillers syndicaux, ayant donné respectivement mandat à Madame, Messieurs, Michel SUERE, Michèle MILLER, Jacques LIBRETTI, Michel HERAIL, conseillère et conseillers syndicaux.</p>
<b>Date de transmission en sous-préfecture</b>  .....	<p><b>Absent(e)s excusé(e)s suppléés</b> : Mesdames, Messieurs, Gérard BOYER, Gwendoline CHAUDOIR, Guy COMBES, Pierre CROS, Jordan DARTIER, Stéphane HUGONNET, Frédéric LACAS, Stéphane PEPIN-BONET, Christine PRADEL, conseillères et conseillers syndicaux.</p>
<b>Date d'affichage</b>  .....	<p><b>Absent(e)s excusé(e)s</b> : Mesdames et Messieurs, Alain BIOLA, Bruno ENJALBERT, Alexandra FUCHS, Dominique GARCIA, Gérard GAUTIER, Pascale LAUGE, Jean-Pierre PEREZ, Jean-Christophe PETIT, Pierre POLARD, Jean-Claude RENAUD, Patrick SOL, Florence TAILLADE, Christophe THOMAS, Philippe VIDAL, Emmanuel VILLANEUVA, conseillères et conseillers syndicaux titulaires.</p>
<b>Délibération</b>  <b>N° 2016-09</b>	<p>Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire de séance : Yann LLOPIS.</p>
<b>Contrôle de légalité</b>	<p><b>OBJET : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL DE CATEGORIE A - SLT</b></p> <p><u>Rapporteur : Le Président</u></p> <p><b>Vu</b> le Code général des Collectivités Territoriales ;</p> <p><b>Vu</b> la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;</p> <p><b>Vu</b> la loi 84-53 du 26 janvier 1984 relative à la fonction Publique Territoriale ;</p> <p><b>Vu</b> le tableau des emplois ;</p> <p><b>Considérant</b> que le Syndicat Mixte du SCoT du Biterrois a dans ses principales missions actuelles la mise en œuvre du SCoT, son suivi et son observatoire ainsi que la révision du SCoT.</p>

Pour assurer cette mission, il a été proposé, en l'absence de candidature de fonctionnaire correspondant aux exigences du poste et compte-tenu du profil spécifique recherché, d'autoriser le recrutement d'un attaché contractuel pour 3 ans ; et ce en application de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 susvisée

Un recrutement a été effectué pour 3 ans dans ce cadre, le 4 Août 2014, mais le régime indemnitaire ayant été révisé et les conditions de rémunération du contrat étant modifiées d'un commun accord, il convient de soumettre à l'approbation de l'assemblée délibérante les nouvelles dispositions du contrat modifié.

De formation en droit de l'urbanisme et en environnement, de niveau master, et fort d'une expérience professionnelle significative dans un emploi similaire, le titulaire du poste sera chargé principalement :

- Mettre en œuvre la procédure de révision du SCoT ;
- Animer la concertation et assurer la communication autour du SCoT ;
- Rédiger les documents du SCoT du Biterrois à partir des études nécessaires à réaliser et d'ateliers d'acteurs.

Le recrutement de ce contractuel de catégorie A est effectué pour une durée de 3 ans

Sa rémunération sera calculée en référence à l'indice brut 500 correspondant au 5ème échelon de la grille indiciaire des attachés territoriaux. Elle sera augmentée du régime indemnitaire des chargés de mission, chef de projets et coordonnateur général, institué par l'assemblée délibérante.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité

Ceci exposé, il vous est proposé de :

- **D'AUTORISER** le recrutement pour 3 ans d'un contractuel de catégorie A ;
- **DE FIXER** sa rémunération par référence à l'indice brut 500 de la grille des attachés territoriaux, augmentée du régime indemnitaire institué par l'assemblée délibérante ;
- **AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Comité Syndical, **PREND ACTE** de cette proposition à l'unanimité  
Ainsi délibéré à Béziers, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Le Président,  
Gilles D'ETTORE